



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20231207-20231207_B06-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 7 DECEMBRE 2023

20231207_B06 - RILHAC-RANCON - Résidence Joséphine BAKER – Autorisation de constitution d'une demande de rétrocession de la voirie et réseaux divers, au profit de Limoges Métropole

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le jeudi 7 décembre 2023 à 17 heures 15 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu la voirie réalisée dans le cadre de l'opération de la résidence Joséphine Baker, située 1-19 allée Joséphine Baker à Rilhac Rancon, afin de desservir les 16 logements individuels,
Vu l'implantation de cette voirie pour partie sur la parcelle AA007, propriété de Limoges habitat, et sur la parcelle AA009, propriété de la ville de Rilhac Rancon,
Vu la composition de cette voirie, constituée d'une voie de circulation en impasse, de 2 places de stationnement PMR, de réseaux divers et d'un éclairage public,
Considérant l'espace à rétrocéder à Limoges Métropole – Communauté Urbaine, d'une surface d'environ 1000 m²,
Vu le document de division et de bornage avec la définition des surfaces définitives, en cours de réalisation,

Le Bureau délibère,

- Autorise l'engagement des démarches administratives pour la rétrocession au profit de Limoges Métropole de la voirie située parcelle AA007 à Rilhac Rancon,
- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à la constitution de ladite rétrocession.

Formalités de publicité effectuées

le **11 DEC. 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **11 DEC. 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

